



ÊTRE RECONNU-ES COMME
LES PROS DE L'ÉCOLE.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Vendredi 13 novembre 2020

Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe maintenant !



[Facebook](#)

J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)



[@SNUIPP66](#)



Non-remplacements dans les écoles : ça suffit !

Les non-remplacements se multiplient en cette période de crise sanitaire. Le sous-investissement dans le service public d'éducation du ministère Blanquer produit là ses effets sur notre quotidien : dotations annuelles largement insuffisantes (- 1 poste pour les P.O. en 2019/2020 avant les 9 postes « attribués » en pleine épidémie afin de ne pas fermer de classes en zone rurale), suppression de postes de remplacement (TMB maladie et TMB formation continue lors des deux derniers CTSD), refus de recourir à la liste complémentaire du concours 2020, etc...

Des collègues en maladie ordinaire, « cas contact », personnels vulnérables ou ayant contracté le covid ne sont ainsi pas remplacés ! **Comment est-il alors possible d'appliquer le protocole sanitaire, le non-brassage et la distanciation physique ? Comment est-il possible d'enseigner dans de bonnes conditions ?**

Le SNUipp-FSU 66 vous propose de signaler tous les non-remplacements et d'obtenir une réponse hiérarchique claire dans cette situation !

Je signale un non-remplacement dans mon école [ICI](#)

Avec ces informations, les représentants du SNUipp-FSU 66 pourront mieux intervenir auprès du DASEN et de la Rectrice pour demander des créations de postes.



Protocole sanitaire et obligation du port du masque dans les écoles : ne restez pas seuls !

Depuis la rentrée des vacances d'automne, certains parents contestent l'obligation du port du masque par les enfants (interpellations à l'entrée de l'école, courriers, rassemblements, ...). Au-delà de l'avis que chaque citoyen peut porter sur cette mesure, ces pressions, qui dégradent le climat scolaire, ne doivent pas être subies par les seules équipes éducatives !

Une fois encore, ce sont les enseignants, directeurs et adjoints, et les AESH qui sont confrontés directement à cette colère et qui doivent gérer sur le terrain la décision du Ministre. Il ne faut pas que les parents pensent que l'application de cette décision tient à la volonté de tel ou tel enseignant dans tel ou tel village. Ce n'est pas le cas.

L'administration départementale s'est engagée à assumer cette consigne nationale, donc ne restez pas seuls :

- **informez votre IEN** qui a eu consigne de prendre la main selon différentes modalités (allant de la lettre du supérieur hiérarchique qui vous soutient, à l'intervention sur les lieux si la situation l'exige) avant une éventuelle intervention du DASEN. La chaîne hiérarchique doit faire corps face à ces tensions qui se généralisent.

- **informez-nous** de tout incident : Nous interviendrons auprès de votre IEN si nécessaire et vous accompagnerons.

Ne restez pas seuls !



Campagne direction d'école : Stop Surcharge !

La première période de l'année scolaire a été épuisante à tous points de vue, en particulier pour les directrices et directeurs d'école. La suspension du dialogue social rue de Grenelle, sans arbitrage positif, est un signe supplémentaire du peu d'attention porté à la direction d'école par le ministère.

Le SNUipp-FSU appelle les équipes à mettre en place l'allègement administratif qui leur est nécessaire :

- **motion** du conseil des maître.sses,
- utilisation du **bandeau « stop surcharge »** pour répondre aux mails,
- **espace d'échanges** sur notre site Internet afin de lister les tâches inutiles et/ou redondantes.

Tous ces documents sont à consulter et à télécharger [en cliquant ici](#).

RAPPEL : le SNUipp-FSU 66 organise une **RIS spéciale Préparation à l'entretien « Liste d'aptitude direction »** le mercredi 25 novembre le matin : inscrivez-vous en envoyant un message à snu66@snuipp.fr



Suis-je considéré comme « personnel vulnérable » ? Quels sont mes droits ?

La circulaire faisant suite à l'ordonnance du conseil d'Etat est parue : c'est la circulaire du 10 novembre 2020. Elle modifie la gestion des situations des personnels. **Est-ce que je fais partie des personnels dits « vulnérables » ? Quels sont mes droits ? Quelles démarches ?**

à lire [ICI](#)



Tout savoir sur ma permutation 2021 !

Le SNUipp-FSU organise **le mercredi 2 décembre**, à partir de 9h, **une réunion d'informations à distance, à destination de tous les collègues qui souhaitent participer au mouvement interdépartemental (permutations nationales).**

Le programme :

- Présentation du SNUipp-FSU,
- Son apport auprès des personnels
- Rôle des sections départementales dans le suivi des dossiers
- Le mouvement inter, comment ça marche ?
- Les outils à disposition : e-permut
- Actions à entreprendre en cas d'échec de permutation, recours et suivi
- Questions/réponses

[Les inscriptions en ligne se font ici](#)



Infos administratives

Demande de cumul d'activités

Quelles sont les conditions pour avoir droit à un cumul d'activités ? Comment faire la demande ?

Toutes les réponses **[sur notre site Internet](#)**, avec la circulaire et le formulaire à télécharger.

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : [@snuipp66](#) Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquiez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD